BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 518

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. *Numéro de parution :* 20260193. *Date de parution :* 8 octobre 2026. *Annonce numéro :* 810. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

881 969 836 RCS Nantes.
CAT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 44893.00 EUR.
Adresse : 18, avenue Jacques Cartier, 44800 St Herblain.
Précédent propriétaire : 881 969 836 RCS Nantes. **CAT.**
Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : RSM HOLDING FRANCE Forme : Société de participations financières de professions libérales à forme de S.A.S. Adresse du siège : 5-7 rue des Italiens 75009 Paris Capital : 59462448.00 EUR Numéro unique d'identification : 891337099 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : CAT Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 18 avenue Jacques Cartier 44800 St Herblain Capital : 44893.00 EUR Numéro unique d'identification : 881969836 Lieu d'immatriculation : Nantes. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 903350.00 EUR - passif de 383403.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du code de commerce, et dès lors que la Société Absorbante détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital de la Société Absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, la présente fusion ne donnera pas lieu à échange des actions de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante. La Société Absorbante ne procédera à aucune augmentation de capital en contrepartie de l'apport des actions de la Société Absorbée, dont la valeur sera imputée sur les capitaux propres de la Société Absorbante au compte de report à nouveau. Toutefois, la Société Absorbée est propriétaire de 99 469 actions de la Société Absorbante, de sorte que si la fusion se réalise cette dernière recevra ses propres actions en échange de ses actions de la Société Absorbée. Ne pouvant rester propriétaire de ses propres actions, la Société Absorbante, procédera immédiatement à une réduction de capital d'un montant égal à la valeur nominale des 99 469 actions, antérieurement détenues par la Société Absorbée lesquelles seront annulées. Le mali technique de 618 515,49 euros. Montant de la prime de fusion / scission : 0.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 02.10.2026. Date et lieu du dépôt du projet au

RCS au titre de chaque société participante : Pour la société RSM HOLDING FRANCE : 05.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de PARIS). Pour la société CAT : 06.10.2026 (au greffe du tribunal de commerce de NANTES)..

